ANNEXE 1

Lors de la tempête qui s'est abattue à Songeons le 23 octobre 2022, la rivière le Thérain a été touchée par une pollution due à un déversement d'engrais liquide.
Les pêches électriques réalisées sur la commune de Milly sur thérain en décembre sont catastrophiques.

C'est pourquoi, en concertation avec le président de la fédération et les professionnels piscicoles, des mesures exceptionnelles ont été prises pour tenter de sauver ce qu'il reste à sauver.

Le règlement 2023 aura donc pour objectif la sauvegarde de la truite Fario, afin de se donner une chance d'avoir une reproduction naturelle en 2024.

Pour cela 3 mesures importantes pour cette saison 2023.
1- NO KILL impératif pour la truite fario sur les 3 parcours
2- Pêche aux appâts naturels interdite
3- Recenser le nombre de truites sauvages sur les 3 parcours

En prenant votre carte de pêche vous vous engagez à respecter ce règlement.
Le non-respect du no kill sur la truite fario entraînera sans aucun remboursement possible, l'exclusion du sociétaire. Les contrôles seront effectués par le garde pêche ou toute personne membre de la commission pêche.

Afin d'effectuer un recensement des truites sauvages sur nos 3 parcours, vous trouverez ci-dessous un tableau à compléter.
Ce tableau devra être remis le 25 juin dans la boite aux lettres de la mairie, ou envoyer par mail à l'adresse suivante: " mairie.herchies@wanadoo.fr"

Merci à tous pour votre participation et pour votre compréhension.

Halieutiquement
La commission pêche

Nom: Prénom:

Recensement truite Fario sauvage 2023

Parcours du haut	Parcours du stade	Parcours du bas
Taille: cm	Taille: cm	Taille: cm
Taille: cm	Taille: cm	Taille: cm
Taille: cm	Taille: cm	Taille: cm
Taille: cm	Taille: cm	Taille: cm
Taille: cm	Taille: cm	Taille: cm
Taille: cm	Taille: cm	Taille: cm
Taille: cm	Taille: cm	Taille: cm
Taille: cm	Taille: cm	Taille: cm
Taille: cm	Taille: cm	Taille: cm
Taille: cm	Taille: cm	Taille: cm
Taille: cm	Taille: cm	Taille: cm
Taille: cm	Taille: cm	Taille: cm